

## AFFICHAGE

### DOCUMENTS REQUIS

#### ■ LETTRAGE DANS LA VITRINE

- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l’affichage existant avec les dimensions précises des enseignes.
- Un plan du lettrage avec les dimensions.

#### ■ ENSEIGNE AU MUR

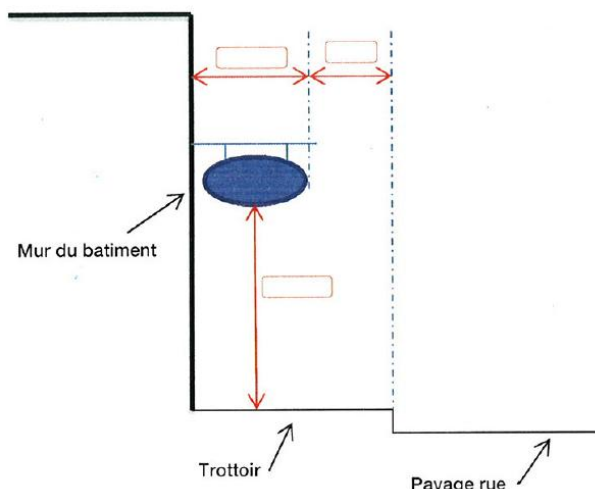
- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l’affichage existant avec les dimensions précises des enseignes en indiquant l’emplacement de la nouvelle enseigne.
- Un plan de l’enseigne avec les dimensions.

#### ■ ENSEIGNE SUR POTEAU OU MURET

- Un plan de l’enseigne avec les dimensions.
- Un plan d’implantation montrant l’emplacement de l’enseigne et sa projection au sol.
- Si l’enseigne doit être installée dans un triangle de visibilité (terrain de coin), indiquer les dimensions de la structure incluant la base de béton.

#### ■ ENSEIGNE PROJETANTE

- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l’affichage existant avec les dimensions précises des enseignes existantes en indiquant l’emplacement de la nouvelle enseigne.
- Un plan de l’enseigne avec les dimensions.
- Un plan montrant la projection de l’enseigne à partir du mur du bâtiment et la distance restante par rapport au pavage de la rue et l’espace libre entre le niveau du trottoir et le dessous de l’enseigne.



#### ■ ENSEIGNE SUR AUVENT

- Une photo de la façade complète du bâtiment montrant bien l’affichage existant avec les dimensions précises des enseignes.
- Un plan de l’auvent avec les dimensions.
- Un plan montrant la projection de l’auvent à partir du mur du bâtiment et la distance restante par rapport au pavage de la rue et l’espace libre entre le niveau du trottoir et le dessous de l’auvent.

#### ■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n’est pas le propriétaire des lieux.